Infos mars 2015.

Ces infos gratuites concernent prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Si vous souhaitez vous désinscrire, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante jpn.avocat@skynet.be

Assurance RC Auto: Une meilleure indemnisation pour les victimes de carambolages

Dans un arrêt du 4 décembre 2014, la Cour constitutionnelle a considéré que les assureurs devaient intervenir pour les dommages matériels lorsqu'il est impossible de déterminer les responsabilités. Cette situation est assez rare lorsque deux véhicules sont impliqués dans un accident mais elle est fréquente lorsque de nombreux véhicules sont impliqués. Avant cet arrêt, les tribunaux renvoyaient les parties dos à dos (personne n'était indemnisé) et tant pis pour ceux qui n'avaient pas d'assurance Omnium. Cet arrêt offre donc une meilleure indemnisation des victimes. Il est probable que l'éventuelle augmentation des primes d'assurances sera compensée par la diminution globale du nombre d'accidents (6,15% des véhicules ont subi un accident en 2014 alors qu'en 2010, ce chiffre était de 7,21% (sources de ces statistiques : Trends-Tendance du 19.03.14, p.13).

Autoroutes françaises: une alerte sur FM 107.7 contre les conducteurs fantômes

Dans un communiqué récent, l'AFSA (association regroupant toutes les sociétés autoroutières françaises) annonce que la fréquence radio FM 107.7 qui, jusqu'à présent, donnait des informations à propos de la fluidité du trafic sur autoroutes, sera désormais utilisée également pour diffuser une alerte sonore dans le cas où un conducteur viendrait à contresens (conducteurs fantômes). Etre prévenu du danger, c'est bien mais encore faut-il y faire face efficacement. On trouvera les indispensables conseils sur le site du gouvernement fédéral (Belgium.be, cliquer « mobilité », « sécurité routière » « conducteurs fantômes »).

Conférence de Monsieur Jean Stéphenne, ancien CEO de GSK, au Cercle de Lorraine

J'ai assisté, le 25 février, à la remarquable conférence, donnée à Bruxelles au Cercle de Lorraine, par Monsieur Jean Stéphenne, ancien CEO de GlaxoSmithKline, entreprise pharmaceutique qui emploie plus de 7.000 personnes en Belgique notamment à Wavre et à Rixensart. Cette conférence était intitulée « *l'entreprenariat francophone pour réindustrialiser la Wallonie* ». En voici un aperçu limité à deux points qui me paraissent très importants.

Tout d'abord, Il y a des signaux positifs de redressement wallon dont le formidable essor des industries pharmaceutiques mais il faudra y ajouter de l'innovation, des investissements, un changement de mentalité syndicale, ainsi que beaucoup de travail. Le plan Marschall est un souffle nouveau mais on ne rattrape pas en 10 ans le retard sur la Flandre. Il faudra 30 ou 40 ans pour y arriver.

Ensuite, le conférencier a déclaré que l'objectif d'une entreprise n'était pas de faire des bénéfices mirobolants mais de créer des produits utiles à la population. GSK fabrique des vaccins, y compris des produits à bas prix et non rentables en participant à des actions humanitaires telles la production d'un vaccin contre la malaria destiné aux pays pauvres. Il y a quelques années, Bill Gates était venu à Rixensart pour apporter son soutien financier à cette d'action humanitaire.

Jean-Pol Nijs
Avocat
Spécialisé en droit de la circulation routière
jpn.avocat@skynet.be www.droitdesaccidents.be